

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2009

L'an deux mille neuf le 20 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès-Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Emile CABROL, Maire.

Etaient présents : Mesdames CHENE, GENAILLE, LAPORTE, MELCHIOR, MONNEREAU, REGIS, ROCA, Messieurs ANDREU, DAVID, FOURNIER, GUSTAVE, IZART, MAZEAU, MEDINA, OTAL, VALLARD.

Monsieur MALET, excusé, donne pouvoir à Monsieur MEDINA
Etait absent, excusé : Monsieur FEDOU

Monsieur DAVID donne lecture du compte rendu de la séance du 25 septembre 2009; ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur MAZEAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Approbation du marché de la Maison des Associations
- Approbation de la 1^{ère} modification du Plan Local d'Urbanisme
- Garantie d'emprunt pour la construction des logements sociaux
- Virements de crédits
- Projet de réseau d'assainissement du secteur Massebiau
- Diagnostic du réseau pluvial
- Délégation de missions au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
- Création et renouvellement de postes
- Rapport du Syndicat Départemental d'Electricité
- Rapport annuel du SITROM
- Lotissement Marty : acquisitions des emprises
- Convention d'entretien du réseau d'assainissement pour 2010
- Assurance des risques statutaires du personnel
- Questions diverses

1/ APPROBATION DU MARCHE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 5 octobre pour l'ouverture des plis. 40 offres sont parvenues en mairie. L'analyse des offres et le classement d'après les critères définis a permis de retenir les entreprises suivantes :

THOMAS ET DANIZAN (gros-œuvre).....	178 845,19 €
SOREFA (Enduit).....	33 295,00 €
BEGUE (charpente).....	56 716,26 €
RB AMENAGEMENT (faux-plafond).....	27 853,49 €
D2M (menuiserie extérieure alu).....	26 000,00 €
DELIENNE (menuiserie intérieure bois).....	19 166,60 €
ANVOLIA (chauffage sanitaire).....	37 771,64 €
CBB ELECTRICITE (électricité).....	47 281,62 €
SP CARRELAGE (carrelage).....	24 824,27 €
ETR (peinture).....	16 196,44 €

TOTAL HT..... 467 950,51 €

Le Conseil Municipal approuve le choix des entreprises.

2/ APPROBATION DE LA 1^{ère} MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

L'enquête publique s'est déroulée du 31 août au 3 octobre 2009. Monsieur le Maire donne lecture des conclusions du commissaire enquêteur Monsieur MARBEHAN qui a émis un avis favorable assorti de certaines recommandations édictées par l'architecte des Bâtiments de France.

Le Conseil Municipal approuve la 1^{ère} modification du P.L.U.

3/ GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

Monsieur MEDINA présente le Groupe Arcade qui réalisera les logements sociaux sur l'opération d'urbanisation du secteur Massebiau et qui demande à la commune de garantir une partie des emprunts contractés pour l'opération.

La garantie porte sur trois types de prêt :

- le PLUS pour un montant de 449 082,90 euros
- le PLAI pour un montant de 102 774 euros
- le Prêt Energie Performance pour un montant de 54 484,50 euros.

Ces sommes représentent 30% du total des emprunts contractés par la société auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Conseil Municipal, moins l'abstention de Mme LAPORTE, donne son accord.

4/ VIREMENTS DE CREDITS

Il convient en cette fin d'année de procéder à un ajustement des comptes sur le Budget principal de la Commune et sur le Budget d'Assainissement.

Budget Principal : inscriptions budgétaires supplémentaires :

- au 6554 participation au Syndicat de Voirie : 4 000 €
- au 6531 Indemnités des élus : 1 200 €
- au 74127 : 5 200 €

Budget de l'Assainissement : virements de crédits nécessaires :

- en dépenses du compte 2158-15 au compte 1391 : 399 €
- en recettes du compte 748 au compte 777 : 399 €

5/ PROJET DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT DU SECTEUR MASSEBIAU

Mr le Maire présente l'étude réalisée par la société Véolia concernant le raccordement de la future opération d'aménagement du secteur Massebiau au réseau public d'assainissement.

Cette étude préconise la création d'un poste de refoulement sur le site de l'opération, et la réalisation d'une canalisation longeant le chemin Massebiau.

Le poste de refoulement serait à la charge du promoteur, la canalisation chemin Massebiau, prise en charge par la commune.

6/ DIAGNOSTIC DU RESEAU PLUVIAL

Mr le Maire expose les motifs et l'intérêt que présenteraient pour la commune l'établissement d'un diagnostic du réseau pluvial.

Il propose de faire appel à un cabinet d'études pour réaliser ce diagnostic, dont le coût se situerait aux environs de 4 900 €HT.

Accord de principe du Conseil Municipal.

7/ DELEGATION DE MISSIONS AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Missions sur les dossiers CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

La Caisse des Dépôts et Consignations a confié au Centre de Gestion depuis 2007 une mission d'intervention sur les dossiers CNRACL pour le compte des collectivités.

Une convention passée avec le Centre de Gestion permettra au service retraite de réaliser certains dossiers pour nous.

La tarification est la suivante :

- régularisation, validation, rétablissement : 20 €
- pension normale, pension d'invalidité, pension de réversion : 80 €
- cessation progressive d'activité : 10 €

Missions dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Depuis quelques années le Centre de Gestion s'est doté d'un service supplémentaire dont les missions sont les suivantes :

- Aider les collectivités à appliquer la réglementation sur les risques professionnels
- Former les agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité : ACMO
- Accompagner la commune dans l'élaboration du Document Unique qui sert à évaluer les risques professionnels et à définir des plans d'actions de prévention.

Le coût de l'adhésion est de 6,10 € par an et par agent.

Le Conseil donne son accord à l'adhésion à ces deux services du Centre de Gestion.

8/ CREATION ET RENOUVELLEMENT DE POSTES

- Renouvellement de 3 postes occasionnels d'Adjoints d'Animation pour l'Accueil de Loisirs.
- Création d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps complet afin de pérenniser l'emploi de l'agent recruté en Contrat d'Accompagnement pour l'Emploi et qui a assuré le remplacement de Mlle CAYOL pendant son congé de maternité.
- Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe d'une durée de 6 mois pour l'agent en fin de contrat aidé en charge de l'entretien de l'école maternelle.
- Augmentation des heures de travail de Mlle DABERTRAND, ATSEM, de 32 à 35 heures hebdomadaires.

Accord du Conseil Municipal

9/ RAPPORT DU SYNDICAT D'ELECTRICITE

Monsieur MEDINA rappelle que le SDEHG est propriétaire du réseau de distribution d'électricité et a pour mission de contrôler le bon fonctionnement du service public de distribution d'électricité pour l'ensemble des communes de la Haute-Garonne. Le département recouvre 589 communes ; toutes, à l'exception de la ville de Toulouse, sont couvertes par le SDEHG.

En 2008, la concession au Syndicat comprenait 63% du réseau aérien et 37% du réseau souterrain. La quantité d'énergie distribuée s'établissait à 3 912 GWH, soit une augmentation de 8,5% par rapport à l'année précédente. Cette hausse est principalement due à un hiver plus rigoureux.

Les ressources du SDEHG sont multiples, la taxe communale sur l'électricité et l'aide du Conseil Général représentent une part importante avec 56% des recettes totales.

10/ RAPPORT ANNUEL DU SITROM

En 2008 le SITROM recouvre un territoire de 17 communes représentant une population de 92128 habitants, en progression de 1,47%. Ses compétences : la collecte des déchets ménagers.

Pour ce qui est du traitement, le SITROM a délégué la compétence au syndicat mixte DECOSSET ;

Organisation des collectes du SITROM :

1 - Collecte en porte à porte des ménages en 2008 :

- tonnage ordures ménagères en diminution de 0,45 % (2007-2008) ce qui représente un ratio de 275,10 kg/hab/an.
- pour la collecte sélective (bac bleu) : tonnage 2008 en augmentation de +6,15% (2007-2008), ce qui représente un ratio de 60,91 kg/hab/an.

2 - Collecte en apport volontaire :

Tonnage verre 2008 en diminution de 4,04 % (2007-2008) ce qui représente un ratio de 25,53 kg/hab/an.

3 - Opérations menées en faveur d'une réduction des déchets à la source :

- mise à disposition des communes d'autocollants « stop pub ».
- poursuite des opérations de distribution de composteurs de jardin (6427 composteurs et bio-seaux distribués depuis 1999, soit 21% des foyers individuels du SITROM équipés). Il est à noter que la commune de St Geniès-Bellevue est équipée de 237 composteurs soit un taux d'équipement des foyers de 30,27% nettement supérieur à la moyenne du territoire du SITROM.

11/ LOTISSEMENT MARTY : ACQUISITION DES EMPRISES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de cession des emprises contiguës au lotissement réalisé par les consorts Marty à l'angle du chemin de l'Enguille et du chemin des Bordettes :

- une parcelle de 282 m² (chemin de l'Enguille et chemin des Bordettes)
- une parcelle de 434 m² (le long du ruisseau)

Après discussion, il s'avère que l'accessibilité à la bande longeant le ruisseau nécessiterait de trop gros travaux d'aménagement.

En conséquence, il a été décidé de prendre contact avec les consorts Marty pour envisager la possibilité d'un autre accès.

12/ CONVENTION D'ENTRETIEN DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique qu'il convient de conclure un nouveau contrat pour l'entretien du réseau d'eaux usées. Il souhaiterait qu'à cette occasion une nouvelle prestation soit prévue : à savoir la surveillance et l'entretien des postes de relèvement. La rémunération annuelle de Véolia s'élèverait à la somme de 4 980 €H.T., à laquelle se rajouterait 520 € pour le premier contrôle des postes.

Le Conseil donne son accord.

13/ ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

A l'issue d'une procédure négociée le groupement DEXIA/SOFCAP a été retenu par le Centre de Gestion. Pour les agents relevant de la CNRACL le taux de cotisation est de 4,61% et de 1,05% pour les agents IRCANTEC.

14/ QUESTIONS DIVERSES

Commission sociale

Mme Laporte informe le Conseil Municipal que la collecte de jouets réalisée en décembre 2009 a remporté un grand succès.

La permanence gratuite mensuelle, assurée à la mairie par des avocats du barreau de Toulouse, fonctionne parfaitement et répond à un besoin des administrés.

Elle indique également qu'une démarche vient d'être entamée auprès de la Banque Postale et d'autres établissements bancaires pour leur demander d'étudier la possibilité d'installer un distributeur automatique de billets (DAB) sur le territoire de notre commune.

Conseil d'école

Mr Gustave fait état du dernier conseil d'école qui s'est tenu à l'école élémentaire, au cours duquel ont été évoqués les achats et travaux réalisés en 2009.

Une ébauche des projets 2010 a également été faite.

Cinéma

Mr David informe le Conseil Municipal du fait que le cinéma Le Ventura, équipé actuellement d'un appareil de projection à bobines, pourrait dans l'avenir, compte tenu des évolutions technologiques, être amené à se doter de matériel de projection numérique. Pour ce faire un dossier de préinscription destiné à identifier les salles susceptibles de s'équiper est nécessaire. Cette préinscription ne revêtant pas le caractère d'un engagement formel, le Conseil émet un avis favorable à cette démarche.

Services techniques

Afin de mieux structurer et améliorer les conditions de ramassage des encombrants par les employés municipaux, Mr Andreu présente au Conseil la fiche qui a été établie et qui permet de répertorier et d'identifier précisément les encombrants à ramasser lorsque les administrés concernés se manifestent auprès du secrétariat de mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.